

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 7 Novembre

POLITIQUE DE RÉSULTATS

Le parti radical socialiste qui s'est toujours vanté d'avoir le monopole des idées de progrès, vient de recevoir une éclatante leçon des ministres modérés actuellement au pouvoir. Qu'a donc fait le cabinet Bourgeois pendant toute sa carrière ! Il a prononcé de grandes phrases et plus de grands mots. En dehors de son absurde et inapplicable projet d'impôt sur le revenu, il n'a proposé aucune réforme. Le cabinet de M. Méline au contraire, travaille sans relâche à résoudre les problèmes les plus urgents.

C'est ainsi que pour bien marquer sa volonté d'entrer résolument dans la voie des économies, il a commencé par déposer deux projets, l'un sur la réorganisation des conseils de préfecture, l'autre sur le personnel judiciaire, projets qui permettent de diminuer sensiblement les crédits affectés à ces deux services. En demandant la suppression des conseils de préfecture pour les remplacer par dix-huit conseils régionaux, M. Barthou opère une économie d'un demi million par an. De même, en proposant une réorganisation des cours d'appel, des tribunaux de première instance et des justices de paix, M. Darlan réduit d'un million les dépenses de son ministère.

Le cabinet n'a pas seulement voulu rendre l'administration du pays moins coûteuse, il a cherché aussi à la rendre plus simple et plus rapide. C'est dans ce but qu'il a déposé les projets de décentralisation dont nous avons exposé les grandes lignes. Les modifications apportées aux grandes lois de 1871 sur les Conseils généraux et de 1884 sur les Conseils municipaux auraient, à n'en point douter, une importance considérable. Il en serait de même du projet relatif aux travaux communaux et départementaux dont l'exécution est aujourd'hui précédée de formalités si lentes et si compliquées. Il est

possible que l'on puisse aller encore plus loin et prendre des mesures encore plus radicales pour simplifier la gestion des affaires locales. D'autres réformes de même nature pourront être accomplies par décret. Il n'en est pas moins certain que les projets de décentralisation de M. Barthou sont les plus hardis qu'on ait déposés depuis longtemps.

En matière fiscale, il faudrait d'abord tenir compte au gouvernement des efforts qu'il a accomplis pour mener à bonne fin la première délibération du Sénat sur le régime des boissons, sur cette réforme qui va pouvoir aboutir enfin dans des conditions satisfaisantes, si le Palais-Bourbon est animé du même esprit de conciliation que le Luxembourg. L'allègement des charges de l'agriculture et des petits contribuables n'a pas été oublié. Le gouvernement a fait annoncer qu'il renonçait à la taxation de la rente, ce qui ne l'empêchera pas de chercher d'autres ressources pour compenser les dégrèvements des taxes directes. La question du monopole de l'alcool sera étudiée par une grande commission extraparlamentaire. Mais, en attendant qu'elle soit tranchée, M. Georges Cochery a tenu à apporter un remède immédiat aux ravages de l'alcoolisme, au développement de la fraude, en élaborant un projet sur le contrôle hygiénique et fiscal de l'alcool.

A ces réformes qui touchent aux intérêts vitaux du pays, comment ne pas ajouter cet autre projet, non moins essentiel à sa sécurité, sur l'armée coloniale, projet qui mettra fin à ces douloureuses expéditions de nos jeunes conscrits dans les contrées lointaines ? Est-il besoin aussi d'insister sur toutes ces améliorations pratiques dont le cabinet a poursuivi la réalisation en déposant des projets sur le régime des forêts en Algérie, sur le recrutement des notaires, sur le régime hypothécaire, sur les bureaux de placement, sur l'assistance dans les campagnes, sur la réorganisation de l'assistance publique à Paris, et tant d'autres ?

La vérité est que jamais peut-être aucun

gouvernement ne s'est montré plus soucieux de faire de véritables réformes. Certains ministres ont passé leurs vacances entières à travailler sans relâche aux projets que nous venons de citer. Cela valait mieux à coup sûr que de multiplier les promesses retentissantes, de provoquer des espérances sans cesse déçues. Au lieu de s'attarder aux chimères, de débattre les questions les plus insolubles, le cabinet n'a pas hésité à préparer de grandes œuvres d'intérêt public. Il a ainsi barré la route, par le procédé le plus efficace, aux charlatans du socialisme, aux partisans de la haine et de la division. Aux paroles, aux divagations, aux vaines querelles, il a opposé des actes. A la politique des phrases sonores, il a substitué une politique de résultats.

UN « COUP DE BOURSE »

Les socialistes ont fait une découverte admirable. Ils prétendent que le cabinet s'est fait le complice d'un « coup de bourse » qui se serait produit le 31 octobre, en faisant connaître à l'avance le jour où il déposerait son projet de loi sur le privilège de la Banque de France. Le cabinet a déclaré qu'aucune indiscretion ne pouvait être imputée à aucun de ses membres, et ce démenti a suffi pour réduire à néant les accusations de ses adversaires. Mais voyons, en quoi a bien pu consister le « coup de bourse » de samedi dernier. Les actions de la Banque ont subi une hausse de 30 francs. Sait-on combien il faut d'opérations pour provoquer cette hausse sur des titres qui sont cotés 3 660 francs ! Il suffit que quelques actions, de cinquante à cent environ, soient demandées, et que ce placement de premier ordre trouve un petit nombre de nouveaux acquéreurs.

Calculons maintenant ce que peut rapporter aux amateurs de coups de bourse une hausse de 30 francs sur 50 ou 100 actions ? 1.500 ou 3.000 francs. Voilà donc le coup

de bourse ! N'est-ce pas qu'il dépasse toute les bornes du scandale ? Puisque les radicaux et les socialistes paraissent ignorer en quoi consistent les coups de bourse, nous leur rappellerons celui qui s'est produit le 28 mai 1894 sur les actions du Midi et de l'Orléans. « En une seule séance, écrivait M. Darlan dans son rapport général sur l'affaire de la durée des garanties des chemins de fer, en une seule séance, les actions du Midi et de l'Orléans baissèrent de 200 francs. Il est manifeste que la campagne entreprise dans certains journaux avait prévu et provoqué ces divers incidents, et qu'ils en ont utilisé le contre-coup véritable sur les cours des valeurs des chemins de fer. » Oui, en effet, voilà bien un coup de bourse. Et quels en ont été les auteurs ? Avons-nous besoin de rappeler que parmi les puritains qui reprochent aujourd'hui au gouvernement d'avoir déposé son projet de loi, se trouvait alors M. Camille Pelletan, qui avait publié, sous sa signature, un article retentissant dans une revue financière ? Et cet article, tout le monde le sait, a paru le 26 mai 1894, l'avant-veille du jour où la baisse formidable s'est produite sur les titres de chemins de fer. On voudra bien reconnaître que la baisse si naturelle des actions de la Banque n'a aucune espèce de rapport avec le « coup de bourse » que nous venons de rappeler.

DIPLOMATIE RADICALE

On ne se préoccupe pas assez de la façon dont les radicaux-socialistes entendraient la direction de la politique extérieure de la France s'ils arrivaient aux affaires. C'est de toute importance, pourtant : on doit se souvenir, par exemple, que M. Goblet, alors modéré, mais aussi mal inspiré qu'aujourd'hui, signala son passage au quai d'Orsay par le bombardement des Russes à Sagallo.

Ces jours derniers, on a entendu M. Jaurès développer à la tribune de la Chambre

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

I Le compte de Limeray

Une morne tristesse régnait au château de Limeray, qui s'élevait non loin de Tours, dans un site merveilleux, au milieu du plus charmant paysage que peinte puisse rêver. La petite Marthe, un gracieux bébé de deux ans. L'unique enfant du comte Daniel Tristan de Limeray, était atteinte d'une grave maladie qui mettait ses jours en danger. Depuis le début du mal, le silence s'était fait profond, lugubre, non seulement dans le château, mais encore dans les fermes environnantes, parmi les paysans, la plupart tenanciers du comte, qui tous l'aimaient, l'estimaient et s'associaient à sa profonde douleur.

Tout le jour, c'étaient des allées et venues sans fin de visiteurs, châtélains de la contrée venant aux nouvelles, amis arrivant en voiture de la ville. Tout ce monde, silencieux, gravissait le vaste perron d'honneur au haut duquel se tenait un domestique chargé de conduire les visiteurs auprès de son malheureux maître. Dans les salons, ceux qui parlaient croisaient les nouveaux venus sans mot dire, se contentant de hocher tristement la tête pour faire comprendre le peu d'espoir qu'ils emportaient de leur visite.

A l'office les domestiques parlaient bas, attendant anxieusement aussi les nouvelles que leur apportait de

temps en temps le valet de chambre du comte.

Tous les matins, depuis le commencement de la maladie de la petite Marthe, Germain, le plus ancien des gardes-chasses du château de Limeray, venait dès l'aube, avant de se mettre en route pour sa tournée en forêt, frapper à la fenêtre de la chambre occupée, dans l'aile gauche du château, par celle qu'on appelait la mère Annette.

Née au château de Limeray, la mère Annette avait élevé le comte de Limeray, qu'elle aimait comme son enfant. Dès qu'elle entendait les coups secs frappés sur la vitre par le vieux garde, elle s'empressait d'ouvrir ; depuis de longs jours déjà la conversation des deux vieux serviteurs ne changeait guère.

— Eh bien ! mère Annette, y a-t-il du meilleur ce matin ? demandait invariablement le vieux garde en bourrant de tabac sa grosse pipe de bruyère.

— Hélas ! rien de bien bon, mon pauvre Germain ; la nuit n'a pas été bonne. La figure de M. Norris, le médecin, n'indique rien de bien bon...

— Pauvre petite, murmurait le garde. Et m'sieu Daniel... ?

— Germain comme la mère Annette, avait vu naître l'enfant, et comme elle avait coutume de l'appeler par son petit nom.

— M'sieu Daniel est affolé... il fait peine à voir, le pauvre. Bien sûr qu'il arrivera à tomber malade... Tant de chagrin c'est trop pour un seul homme...

— Et un homme si bon ! c'est à croire, mère Annette, que le bon Dieu abandonne ses meilleures créatures.

— Ne parlez pas ainsi, Germain, Dieu est bon, il aura pitié de notre malheureux maître...

— Le ciel vous entende, mère Annette... et préserve M. Daniel d'un nouveau malheur.

— Il a résisté au premier, il mourrait certainement de celui-là.

Le malheur auquel ils faisaient allusion était la mort brusque de la jeune comtesse de Limeray, à laquelle la

naissance de son enfant avait coûté la vie.

La mère Annette et Germain échangeaient alors l'interminable série de souvenirs qu'ils avaient conservés l'un et l'autre de cette catastrophe.

Puis, le moment de se séparer arrivait :

— Espérons ! disait le vieux garde. Il allumait sa pipe et gagnait les bois à la poursuite des braconniers qui ne manquaient pas.

La vieille Annette essayait de son mieux ses yeux gonflés de larmes et retournait auprès du comte. Depuis la mort de la comtesse, les femmes de chambre ayant été congédiées, la vieille servante avait tenu à reprendre son service auprès du comte, comme lorsqu'il était garçon.

Pour être plus près de sa chère petite malade, celui-ci s'était fait installer un lit dans une vaste pièce communiquant à la nursery. Là, attentif au moindre cri de l'enfant, il passait presque toutes les nuits à arpenter févreusement le tapis, s'arrêtant sans cesse devant la porte ouverte pour interroger du regard la femme de charge qui ne quittait pas le berceau.

A la vue du lit non défait de son maître, la mère Annette se laissait aller à des reproches.

— Ce n'est pas raisonnable, m'sieu Daniel, lui disait-elle. Vous finirez par tomber malade, vous aussi, à force de vous entêter à ne pas prendre de repos. Vous serez bien avancé, n'est-ce pas, lorsqu'il y en aura deux au lieu d'un à soigner...

Le comte s'efforçait à répondre qu'il n'était pas fatigué, qu'il se sentait dispos, mais son teint pâle et le tremblement nerveux qui l'agitait donnaient amplement raison à la vieille Annette.

— Et puis, à quoi ça sert-il de vous tuer à veiller ainsi toutes les nuits ? C'est le rôle d'une femme et non celui d'un homme de soigner un enfant malade.

— Mais ma bonne Annette, tu oublies que Marthe est ma fille et que la femme qui devrait veiller sur elle, sa mère, n'est plus.

— Ah ! que ne suis-je plus jeune ! C'est moi qui demeurerais toujours auprès du petit être souffrant !

— Tu le vois, ma bonne Annette, toi comme moi nous sommes impuissants.

— Mais du moins ! priez me reste. Dieu aura pitié de vous ! il vous conservera votre enfant !

— Prions-le donc, Annette, et fasse qu'il nous exauce.

Le comte de Limeray regagnait alors la chambre de la petite Marthe, et s'agenouillait pendant des heures entières auprès du berceau où, pâle comme une poupée de cire, la malheureuse créature semblait déjà dormir son dernier sommeil.

Plongé dans des pénibles réflexions, le châtelain de Limeray se remémorait les événements qui s'étaient succédés depuis deux ans dans son existence naguère si calme.

Devenu possesseur de l'immense fortune des Limeray, à la mort de son père dont il était l'unique héritier, Daniel Tristan de Limeray avait continué à vivre au château où il était né et qu'il n'avait pas quitté. Très sérieux, n'aimant pas le monde, il avait refusé les nombreuses invitations des anciens amis de son père, très lancés dans le monde parisien. Il passait toute l'année à Limeray, partageant son temps entre la lecture des œuvres sérieuses et la chasse. Le travail d'ailleurs ne lui manquait pas et la gérance de ses terres, la surveillance de ses fermes, en un mot l'occupation ordinaire du gentilhomme campagnard, ne lui laissaient que très peu de loisirs.

Au bout de quelques années, sentant l'âge venir, et comprenant le besoin de se créer un foyer, il s'était marié à une jeune fille charmante appartenant à une des premières familles de Tours. Mlle Alix de Sainte-Claire ne lui avait apporté qu'un dot très minime, mais la fortune du comte de Limeray était assez considérable pour qu'il n'eût pas à se préoccuper de cette question d'intérêt.

Les premiers temps de cette union avaient été pour les nouveaux époux un enchantement. Gracieuse, douce

sur les événements d'Arménie, une composition d'apprenti diplomate qui lui a valu 53 voix, tout juste. En regardant moins haut dans les cadres de ce parti hybride, on découvre des phénomènes d'ignorance ou d'inconscience qui ne sont pas moins remarquables. C'est ainsi qu'un M. Cornudet, qui s'est rendu célèbre par l'audace avec laquelle il a calomnié M. Barthou, a inventé une solution de la question d'Orient qui est toute particulière : il s'est avisé que le sultan actuel ne règne que parce que son père Mourad, est interné dans un asile d'aliénés, et notre radical propose gravement qu'on aille voir si Mourad est bien fou. Il s'y connaît, lui ; il flaire quelque infamie et il demande que l'Europe remette Mourad sur le trône, après examen d'une commission de médecins aliénistes.

On avouera que si des diplomates aussi pénétrants prenaient place à notre banc des ministres, le quai d'Orsay deviendrait « gai ».

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 novembre

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Jaurès sur les incidents de Carmaux.

M. Jaurès annonce qu'il va être obligé, pour préciser la responsabilité du gouvernement dans les événements de Carmaux, d'entrer dans des détails minutieux, mais il n'apportera que des faits qu'il a vus ou soigneusement contrôlés.

Le jour même de l'inauguration de la Verrerie ouvrière à Albi, on s'est trouvé en présence d'un extraordinaire déploiement, je ne dirai pas de provocations, car je ne le pense pas, mais de précautions qui dénotent un étrange état d'esprit de la part du gouvernement, alors qu'il ne s'agissait que d'une fête ouvrière ne pouvant amener aucun sentiment de discord.

Les territoriaux ont écrit à l'orateur que pendant cette journée, les officiers leur avaient fait dans les chambrées des théories sur les devoirs de la troupe à l'égard des foules émeutières.

Il est vrai qu'à la fin du banquet il s'est passé un événement qui justifie toutes les précautions et tous les ordres du jour de confiance : Nous avons chanté, comme c'est notre habitude, *La Carmagnole*.

Plusieurs voix au centre. — Bis, bis.

M. Jaurès. — Messieurs, je ne répondrai pas à cet appel, parce que je ne sais pas si je pourrai compter sur vous pour le refrain.

L'orateur revenant aux événements de Carmaux, lit un témoignage du maire, d'après lequel le commissaire de police lui avait déclaré que Carmaux était en état de siège.

Il est vrai que depuis plusieurs mois le transfert de la Verrerie ouvrière de Carmaux à Albi avait soulevé, dans la population de Carmaux, un certain mécontentement.

Cependant la population de Carmaux était si peu animée contre nous de sentiments violents que depuis, dans toutes les élections, elle a donné la majorité aux candidats de notre parti, et

quand nous sommes arrivés à Carmaux, c'est à l'usine de M. Rességuier que des sifflets ont été distribués aux ouvriers.

M. Jaurès continuant son récit dit qu'une certaine de ses amis, bloqués dans l'hôtel Malaterre, chantaient la *Carmagnole* que jouait une musique. Aussitôt les gendarmes, sans être appelés par le patron, ont envahi l'hôtel pour arrêter le chef de musique et saisir les instruments.

Un peu plus tard, quoi qu'il n'y eût même pas de manifestation, les gendarmes à cheval ont chargé sur les passants.

M. Jaurès conclut en ces termes :

Il faut que le gouvernement dise s'il se considère comme obligé, pour satisfaire ses amis de la droite, de mettre hors la loi le parti socialiste.

Les socialistes demandent à la république de MM. Méline et Barthou d'accorder aux républicains socialistes la même liberté que l'empire de M. Ollivier accordait aux républicains.

M. Dupuy reconnaissait ce matin, dans la politique de M. Barthou, sa politique à lui.

Prenez garde, monsieur le ministre, votre politique porte comme la sienne la même tache, la tache de la réaction, et cette tache est mortelle.

M. Barthou, ministre de l'intérieur, dit que le gouvernement accepte et revendique hautement toute la responsabilité des instructions qu'il a données.

L'honorable M. Jaurès a dit que le gouvernement s'était fait contre la verrerie l'instrument des rancunes d'un grand patron ; c'est là une affirmation inexacte. Le gouvernement n'a jamais découragé cette tentative.

En effet, la verrerie s'est constituée d'une façon qui méritait d'attirer l'attention du gouvernement ; elle a émis des tickets qui constituent des billets de loterie.

Le cabinet actuel n'a pas relevé cette infraction et n'a pas arrêté l'émission de ces billets de loterie.

On ne saurait donc l'accuser d'avoir entravé l'œuvre ouvrière.

M. Faberot dit que le gouvernement n'a cherché qu'à troubler l'ordre.

La clôture, demandée, est mise aux voix et repoussée par 246 voix contre 235.

M. Goblet intervient et discute la question au point de vue de la loi de 1881.

M. Barthou réplique sur ce point et cite l'opinion des jurisconsultes. Il conclut en demandant un ordre du jour de confiance.

Cinq ordres du jour sont déposés, celui de M. Dulau, approuvant le gouvernement, est mis aux voix et adopté par 316 voix contre 238, à 78 voix de majorité.

INFORMATIONS

Le ministre de la marine

L'amiral Besnard est gravement malade d'un refroidissement.

Arton et Panama

Suivant M. Andrieux, une lettre d'Arton met le ministère public dans l'obligation de rouvrir l'instruction au sujet de l'affaire du Panama.

VIN ET FAGOT

Il y a un vin et un vin comme il y a un fagot et un fagot. Il y a même du vin de derrière les fagots ; mais ce n'est pas de celui-là qu'il s'agit.

Paris et s'était installé au château. Sans quitter le chevet de l'enfant, l'excellent docteur avait suivi pas à pas les progrès de l'affection. Étant la phase qui lui permettait de se prononcer. Au moment où nous en amons ce récit, l'instant attendu par l'éminent praticien était arrivé ; le mal était entré dans cette période suprême où la science peut prévoir soit l'issue fatale, soit la guérison prochaine.

Avec une modestie qui on ne rencontre pas toujours chez ses collègues, le docteur Noris, tenant à s'entourer de conseils, avait mandé de Paris trois sommités médicales en consultation.

Quand, dans l'après-midi, le vaste landeau, envoyé à la gare de Tours, ramena au château les trois docteurs, le comte de Limeray se sentit défaillir. Un frisson parcourut ses veines à la vue de ces hommes graves qui, tout à l'heure, allaient décider du sort de sa malheureuse enfant. Sur les exhortations du docteur Noris, il consentit à se retirer dans une pièce éloignée, à la condition qu'aussitôt sa consultation terminée, celui-ci lui ferait connaître le résultat quel qu'il puisse être. Suivi de la vieille Annette dont l'angoisse était aussi forte que la sienne, il s'enferma dans le grand salon du château qu'il promit de ne pas quitter avant le départ des médecins.

Debout devant la fenêtre, pâle, la respiration arrêtée, le cœur battant à se rompre, il attendit, les yeux ardemment fixés sur la porte de son cabinet de travail où les quatre hommes délibéraient sur le sort de son infortunée Marthe.

La bonne Annette, elle, tremblante et silencieuse, priait agenouillée dans un angle du salon.

Après une mortelle heure qui lui parut un siècle, le comte eut un soubressaut ; la porte venait de s'ouvrir devant le docteur Noris qui reconduisait ses collègues jusqu'au landau qui les avait attendus devant le perron. De loin, l'excellent homme lui fit un geste qu'il accompagna d'un sourire rassurant.

Il paraît que pour faire du vin il faut avoir du jus de raisin. Voilà bien une prétention exorbitante. Faudra-t-il pas aussi avoir des pommes pour faire du cidre, un lièvre pour un civet et un lapin pour une gibelotte ? C'est le renversement de toutes les idées reçues.

Le meilleur civet n'est-il pas fait de lapin de gouttière et le meilleur Bourgogne comme le meilleur Médoc, de trois-six et d'eau de Seine ?

Pour le vin, l'âge d'or de la chimie prédit par M. Berthelot est arrivé ; les raisins frais eux-mêmes ne seraient qu'un composé savant sorti des cornues des laboratoires, si bien que les raisins secs de Corinthe et d'autres rivages grecs seraient avec le sucre de canne et de betterave la plus estimable des matières premières pour la fabrication de la liqueur chère à notre vieux père Noël.

Là-dessus les représentants avancés sont dans le mouvement. Les mastroquets de la capitale sont de l'avis de leurs représentants : moins leurs électeurs, — de braves ouvriers peinant du matin au soir, — boiront du vin dit de raisin frais, mieux ça vaudra. Vivent la fuschine, le campêche et l'alcool amalgamés de microbes fluviaux et d'égouttières. Voilà qui vous soutient les travailleurs et nous promet de superbes générations !

Par exemple, dans ce débat entre boissons sois-disant hygiéniques ; — car il y a eu un débat où le vin des raisins d'autrefois a été longuement tenu par un miracle d'équilibre, sur la sellette, — il s'est découvert un naïf, un oiseau archirare ; celui-là c'est M. Turrel, ministre des travaux publics, mais député de l'Aude. Il n'entend pas lui, qu'il y ait du vin, hors du suc de raisin de vigne. La vigne ! qu'est-ce que c'est que ça ? Peut-on porter tort de la sorte, — surtout quand on est du gouvernement, — aux produits naturels des vignobles de Bercy ?

C'est à dégouter des progrès de la science et des laboratoires de chimie, car la voilà bien la concurrence déloyale ! Du produit de raisin véritable, — a-t-on jamais vu ça ? On parle sans cesse de fraude ; mais nous la tenons maintenant elle est dans les produits vantés par MM. Turrel et Salis, rien du *Chat Noir*. J'espère qu'on va le réprimer fortement à l'avènement du prochain ministère sous la forme du décret suivant :

Art. 1^{er}. — Tous les raisins autres que les raisins secs sont prohibés.

Art. 2. — Quiconque aura introduit ou tenté d'introduire cette denrée toxique sur les divers marchés sera puni conformément aux lois et la marchandise confisquée et dénaturée.

Art. 3. — En cas de récidive les vignobles d'où elle proviendra seront arrachés.

Art. 4 et transitoire. — Pour l'exemple et en attendant de plus rigoureuses pénalités, M. Turrel sera nommé ministre de l'agriculture pour assurer l'exécution de ces prescriptions sous la direction souveraine des vigneron de Bercy et des mastroquets parisiens.

Art. 5. — Subsidiairement les droits d'entrée et d'octroi sur les vins de Bourgogne, Gironde et autres lieux favorisés du soleil seront décapés et les destinataires seront condamnés à boire un bouillon dans la Seine.

Avec quelques autres mesures de ce genre, nous comptons sur la régénération de la race.

Les Potins de Bismark

M. de Bismarck, que nombre de journaux représentaient ces temps-ci comme agonisant, se distingue au contraire par une agitation intempestive.

— Le docteur paraît heureux, m'sieu Daniel, dit la vieille Annette la voix étranglée d'émotion.

— Fasse le ciel que nous ne nous trompions pas ! balbutia le comte.

Mais non, vous ne vous trompez pas, cria aussitôt le docteur ; rassure-toi, Tristan, ta petite Marthe est sauvée. Et vous, ne pleurez plus, mère Annette ; avant peu votre petite maîtresse vous fera des engagements comme vous dites.

La brave femme tomba suffoquée sur une chaise en continuant sa prière. Quant au comte, ivre de joie, il chancela dans les bras du docteur Noris, qui pensa un instant, après avoir sauvé la fille, avoir maille à partir avec le père.

Mais si l'excès de joie est douloureux parfois, il tue rarement, et bientôt l'heureux père, remis par quelques cordiaux, contemplait, les yeux mouillés de douces larmes, sa chère malade qui, sommeillant, déjà plus rose, dans ses oreillers de dentelles.

Noris l'entraîna doucement en disant : — Laissons-la reposer, Tristan ; viens avec moi jusqu'au bout du parc ; une promenade achèvera de te remettre tout à fait. J'en profiterai pour causer avec toi. Annette va rester auprès de notre petite convalescente, tandis que la femme de garde ira prendre un repos qu'elle a bien gagné. Allons, suis-moi.

Le comte quitta la chambre non sans jeter un regard d'envie sur la vieille Annette à laquelle le docteur permettait de rester.

Dès qu'ils furent sous les grands ombrages du superbe parc qui entourait le château, la reconnaissance du gentilhomme envers le sauveur de sa fille se traduisit à nouveau par de tendres paroles de reconnaissance que le docteur interrompit par ces mots :

— Tes remerciements sont inutiles, mon cher Tristan. Je n'ai fait que mon devoir comme je le fais toujours, et cette fois, avec d'autant plus de plaisir qu'il s'agissait de ta fille... Tu sais mon attachement pour la famille de

ve. L'ancien Chancelier n'a jamais accepté sa disgrâce ; il continue à suivre de très près les événements qui se déroulent en Europe, et sur chacun d'eux il ne cesse de donner, avec cet on bourru qui lui est habituel, son avis qu'on ne lui demande pas.

Et dernièrement, il s'est senti comme atteint et blessé personnellement par l'alliance de la France et de la Russie, toujours considérée par lui comme une (invention) irréalisable. Impuissant à dissimuler son mécontentement, M. de Bismarck le fait éclater bruyamment. Il s'en prend à son successeur direct M. de Caprivi, et lance contre lui dans son journal officiel « Les Nouvelles de Hambourg » une série d'accusations perfides, avec divulgations de secrets d'Etat à l'appui. Au fond c'est Guillaume II qui est visé.

M. de Bismarck veut établir que la rupture de l'Allemagne avec la Russie n'est pas son fait, mais celui de ses successeurs. Or chacun sait, en dépit des ergotages et des révélations de l'ancien chancelier de fer que l'évolution de la politique russe au point de départ véritable et précis dans la façon brutale dont il a joué la Russie en 1878, en amenant le congrès de Berlin à annuler les avantages qu'elle s'était acquis par le traité de San-Stefano. M. de Bismarck oublie de même les mesures rigoureuses qu'il prit jadis contre les valeurs russes, les discours véhéments qu'il prononça en plein Reichstag pour désigner la Russie comme l'ennemie de l'Empire d'Allemagne. Le vieux retraité de Frederichsruhe a donc tort de chercher ailleurs, d'accuser les autres, de leur imputer l'échec final de son œuvre ; c'est à sa propre duplicité, à l'hypocrisie révoltante de sa politique qu'est due la rupture entre Berlin et Saint-Petersbourg, et par suite l'alliance franco-russe qui en a été la conséquence naturelle.

Tous les commérages de celui qui fut le chancelier de fer et qui en est réduit à de telle manœuvres rancunières, toutes les histoires vraies ou fausses qu'il fait éditer par ses fidèles « Nouvelles de Hambourg » n'y sauraient rien changer.

CHRONIQUE LOCALE

Nos députés

Voici le vote de nos députés sur l'ordre du jour de M. Dulau, approuvant l'attitude prise par le gouvernement à Carmaux :

MM. Talou, Vival et Lachize ont voté **contre le gouvernement**.

M. Rey était absent.

Arrivée du préfet

M. Rousset, le nouveau préfet du Lot, est arrivé hier matin à Cahors par l'express de 7 heures : il a été reçu à la gare par M. Daachez, secrétaire général de la préfecture du Lot.

Conseil supérieur de l'assistance publique

Par décret du président de la République, en date du 27 octobre dernier, M. Rey, l'honorable député de la deuxième circonscription, a été de nouveau nommé membre du conseil supérieur de l'assistance publique.

Manufactures de l'Etat

M. Gérard, chef de bureau à la direction des manufactures de l'Etat à Paris, ancien entrepo-

Limeray. Aussi suis-je aussi heureux que toi, crois-le bien, de l'heureux dénouement qui t'a redonné force et courage. Mais je ne dois pas me contenter d'avoir rempli mon devoir comme médecin, il me reste encore à le faire comme ami et ami dévoué. Je t'ai dit tout à l'heure que j'avais à te parler. Ecoute-moi donc, et rappelle toi que mon âge, ma longue amitié pour ton pauvre père, m'autorisent à entamer avec toi un sujet qui te semblera à première vue quelque peu étrange, mais dont tu reconnaîtras, après quelques instants de réflexion, toute la portée.

Un peu intrigué par ce préambule auquel le brave médecin ne l'avait pas habitué, le comte fit signe de la tête qu'il était disposé à tout entendre.

Passant familièrement son bras sous celui du comte, le docteur Noris regla son pas sur celui de son compagnon en l'entraînant loin du château.

— Mon cher enfant, commença-t-il, aujourd'hui que tu n'as plus rien à craindre pour la vie de ton enfant.

— Et cela grâce à vous, mon bon docteur...

— Peut-être exagères-tu mon rôle ! Quoi qu'il en soit le danger, que nous redoutions, moi, comme toi, — écarté — il est de mon devoir de t'ouvrir les yeux sur l'avenir.

— Expliquez-vous.

— Tu vas me comprendre. Tu me remercies tout à l'heure d'avoir contribué par mes soins à la guérison de ta fille. Or, sans vouloir rehausser mon mérite, je ne te cacherais pas que ma tâche a été plus pénible cette fois-ci qu'en bien d'autres circonstances. Je n'ai pas été secondé.

— Auriez-vous à vous plaindre de qui que ce soit ici ?

(A suivre.)

Cahors, est nommé directeur de la culture des magasins des tabacs à Grenoble.

Elections consulaires

Conformément aux prescriptions de la loi du 8 novembre 1883, la liste générale des électeurs du tribunal de commerce de Cahors est dressée, à dater de ce jour, au greffe de ce tribunal, et la liste spéciale de chacun des cantons du tribunal, au greffe de chacune des justices de paix correspondantes.

Pendant les quinze jours qui suivront ce délai, les ayants-droit compris dans l'article premier de la loi pourront exercer leurs réclamations, soit qu'ils se plaignent d'avoir été indûment admis, soit qu'ils demandent la radiation d'un citoyen indûment inscrit. Ces réclamations sont portées devant le juge de paix du canton dont la réclamation faite, sans frais, au greffe de justice de paix du domicile de l'électeur dont la validité sera mise en question.

Chambre des Avoués de Cahors

Mardi dernier, MM. les Avoués se sont réunis pour renouveler les membres de la Chambre. Ont été élus : président, M. Bon ; syndic, M. Loubet ; secrétaire, M. Lacaze ; trésorier, M. Puy ; membre, M. Mazière.

Major de réserve

M. Schultz, major d'infanterie en retraite, est nommé major de réserve au régiment d'infanterie de Cahors.

Lits militaires

M. Bruel est nommé préposé des lits militaires de Cahors.

Les élèves gendarmes

Le général Billot, ministre de la guerre, vient adresser au président de la République un rapport dans lequel il déclare que le recrutement de la gendarmerie à cheval rencontre, depuis quelque temps déjà, des difficultés assez sérieuses. Pour remédier à cet inconvénient, le ministre propose que le décret du 1^{er} mars 1854 soit modifié de la façon suivante :

Des élèves peuvent également être admis dans la garde républicaine (arme à pied et arme à cheval) et dans la gendarmerie de l'intérieur, de Corse, d'Algérie et de Tunisie (arme à cheval seulement, à raison d'un élève par brigade au maximum). Ils se recrutent parmi les mêmes éléments que les gendarmes ou gardes titulaires, et à-dire parmi les engagés, les rengagés en activité ou libérés et parmi les appelés des classes renvoyés dans leurs foyers, et peuvent être admis dès l'âge de vingt-deux ans. » Ce décret sera mis en vigueur immédiatement.

Affaire de faux

Nous annonçons tout récemment l'arrestation de la femme Flaujac, accusée de faux au préjudice de M. F. Querey, banquier à Gramat.

Le mari de cette femme est arrivée mercredi à Cahors par le train de Capdenac à 1 h. 19 du soir.

Deux agents de police qui l'attendaient à la gare l'ont immédiatement conduit dans le cabinet du juge d'instruction qui l'a interrogé jusqu'à six heures du soir.

À 6 heures 40, Flaujac était écroué à la maison d'arrêt, et l'ordre était donné de ne le laisser, sous aucun prétexte, communiquer avec sa femme.

Arrestation pour escroquerie

La police de notre ville a procédé hier à l'arrestation des nommés Glanger (Léonard), âgé de 29 ans, et de Razac (Marie), sa maîtresse, âgée de 19 ans, tous les deux originaires de Saint-Jean (Dordogne).

Ces chevaliers d'industrie se présentaient indistinctement dans les maisons, se disant de passage à Cahors, sans ressources et offrant de vendre leur montre en or, pour se procurer les moyens de se rendre, disaient-ils, à Bordeaux, où ils avaient un emploi assuré.

Ils ont réussi à vendre plusieurs de ces montres dans Cahors en montrant une facture soi-disant délivrée par un sieur Bordes, horloger à Bordeaux, facture qu'ils fabriquaient et acquittaient eux-mêmes ; Bordes n'existant pas à Bordeaux.

En outre, les montres n'avaient de l'or que l'apparence.

Conduits devant M. le Procureur de la République, ce magistrat les a fait écrouer à la maison d'arrêt.

Martel

M. Bourthoumieux, directeur de notre école primaire supérieure, vient d'être, par décret du 25 octobre, élevé à la deuxième classe.

Figeac

La chambre des avoués du tribunal de première instance de Figeac, pour l'année 1896-97 est ainsi composée : Président, M. Casaubon ; secrétaire-trésorier, M. Loubet ; syndic, M. Delapou ; rapporteur, M. Fontange.

Puy-l'Evêque

Un indigent de passage, le nommé Edouard Courageux, âgé de 41 ans, de Montreux (Seine-et-Marne), a été mordu lundi à la main gauche par un chien enragé sur le territoire de la commune de Puy-l'Evêque.

On a constaté à l'autopsie que ce chien était réellement hydrophobe et que son estomac était rempli de papier et de paille.

La morsure a été cicatrisée immédiatement à l'alcali. Le sieur Courageux, après avoir été provisoirement hospitalisé, a été dirigé sur l'institut Pasteur.

Lauzès

Le nommé Fauril, natif de Concots, qui avait volé un troupeau de moutons dans le canton de Lauzès, a été arrêté à Montpezat.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 octobre au 7 novembre 1896

Naissances

Bourgnou Berthe, rue Lastié, 8.
Guinot Marie, rue Labarre, 20.
Carriol Paulin (jumeau), rue Labarre, 50.
Carriol René (jumeau), rue Labarre, 50.

Décès

Planacassagne Mathieu, percepteur, 38 ans, rue du Petrinquat, 1.
Rousseau Anne, ép. Linol, 76 ans, rue des Jacobins, 4.
Pauline Julienne, 67 ans, célibataire, cours de la Chartrouse.
Vaysset Jeanne, 54 ans, célibataire (Hospice).

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée Jules RIVEY & DARCIA

Dimanche 8 novembre

LA BOULE

Comédie bouffe en 4 actes, de MM. Meilhac et L. Halévy

On commencera par :

Le plus Heureux des Trois

Comédie en 3 actes de Labiche.

Etude sur le Théâtre de Bacchus

Voici en quels termes le *Figaro* rend compte du travail de M. Larroumet, « Le Théâtre de Bacchus » lu à l'Institut dans sa séance du 24 octobre :

Lorsque, aux approches du printemps, vers l'époque des *Grandes Dionysies*, qui était celle des concours tragiques, sous la lumière limpide qui dore les marbres, on gravit lentement les gradins et que, dans la solitude et le silence, on contemple la scène, la campagne et la mer, des voix lointaines sortent de ces pierres ; du fond des siècles montent les chants qui ont frappé cette colline et le rire des immortels vibre dans l'écho. Tandis que l'œil cherche à l'horizon Salamine et Colone, l'esprit évoque les *Perses* d'Eschyle et le chœur de Sophocle sur la forêt d'oliviers que baigne le Céphise. Si quelques flocons blancs planent dans le ciel, on croit voir et entendre les *Nubes* d'Aristophane et le merveilleux salut qu'elles adressent en s'élevant à « la terre brillante de Pallas ».

A ce moment, il suffit d'être à peu près bachelier ou quelque chose d'équivalent. Trop de science archéologique diminuerait l'intensité de l'émotion première. Quitte à lire ensuite les livres spéciaux, il importe de croire d'abord que cette scène, cet orchestre et ces gradins sont ceux où prenait place les vainqueurs de Marathon, que les quatre grands poètes de la Grèce sont montés sur ce mur de scène et que ces dalles ont retenti sous les pas cadencés du chœur.

Tout conspire à produire cette illusion. Le théâtre est assez ruiné pour dégager l'âme du passé et il y reste assez de beaux fragments pour que les noms des grands architectes et des grands sculpteurs fassent cortège à ceux des poètes. Parmi les sièges subsistant, plusieurs sont des chefs-d'œuvre, comme le fauteuil célèbre qui porte, en beaux caractères, le nom du prêtre de Bacchus. Les autres désignent de même leurs titulaires et l'imagination y voit, sous les insignes de leurs dignités, le prêtre d'Apollon Pythien, l'hierophante d'Eleusis, les archontes, le stratège, le héraut.

L'orateur rappelle les travaux de M. Dorpfeld, directeur de l'Institut archéologique allemand d'Athènes « qui a renversé ou ébranlé les théories longtemps admises sur l'organisation matérielle du théâtre grec et qui les a remplacées par des constatations définitives ou par des hypothèses fécondes », il parle ensuite du théâtre grec en général ; puis il nous fait assister aux représentations du Théâtre de Bacchus. Il y a là des mor-

ceaux d'une jolie couleur que nous voudrions reproduire si la place ne nous était comptée. Citons seulement la conclusion du beau travail de M. Larroumet, où l'auteur formule un souhait qui sera sans doute réalisé :

Au mois de mars dernier, à l'époque des *Grandes Dionysies*, je songeais à cette parenté du théâtre grec et du théâtre français sur les gradins vides du théâtre de Bacchus, devant le logéon silencieux, et je me rappelais la représentation d'une œuvre grecque *Edipe roi*, donné par la Comédie-Française au théâtre romain d'Orange. Le succès fut éclatant et, pourtant, le théâtre d'Orange n'a pour lui que son architecture grandiose ; il est sans histoire. Que serait au théâtre de Bacchus, non plus une soirée, mais une journée du même genre, à la lumière du soleil descendant vers Salamine ? J'imaginerais même nos artistes transportant au milieu de ces ruines *Polyeucte*, *Phèdre* ou *Amphytrion*. Avec Racine surtout, les héros grecs reviendraient dans leur pays, semblables à eux-mêmes, mais ennoblis par une civilisation supérieure. Le Théâtre de Bacchus verrait Andromaque plus chaste, Achille plus magnanime, Iphigénie plus touchante, Phèdre plus passionnée.

Les Grecs avaient de grands acteurs, mais il n'est pas possible que, chez eux, le génie du comédien se soit élevé plus haut que ne l'a porté l'interprète français d'*Edipe roi*. En outre, nos artistes feraient monter sur le logéon grec une sorte de beauté que les Grecs n'ont pas connue, puisque, chez eux, les femmes ne paraissaient pas sur le théâtre. Après deux mille ans, l'Acropole verrait marcher, aussi chastes et aussi gracieuses, les canéphores du Parthénon.

Il ne m'appartient pas, messieurs, de tracer le programme d'une telle fête. Je ne puis que former un vœu. L'année prochaine, l'Ecole française d'Athènes célébrera le cinquantenaire de sa fondation. Ce qu'elle a fait pour la littérature et l'art grec, qui le sait mieux que vous, ses conseillers et ses tuteurs ? Je souhaiterais que la Comédie-Française voulût bien s'associer, si elle le peut, à cette célébration. Alors, la filiation du génie grec et du génie français serait mise en pleine lumière. Elle n'est dans aucun genre plus évidente qu'au théâtre, car il réunit la poésie et l'art, trop souvent séparés, pour les faire concourir à la même expression de la vie et de la beauté. Le premier modèle et le plus parfait de cette union a été donné au pied de l'Acropole, sur le Théâtre de Bacchus.

Très applaudi par l'assistance, M. Gustave Larroumet est chaudement félicité par ses collègues, lorsqu'il va reprendre sa place sur les gradins de l'Institut.

FAITS DIVERS

Le transport des vins

Les modifications apportées en 1894 à la tarification du transport des vins par voie ferrée, ont exercé une très heureuse influence à la fois sur l'écoulement des produits nationaux (métropole, Algérie, Tunisie) et sur les recettes des chemins de fer.

C'est ainsi qu'en comparant 1894 et 1895 on constate un excédent de tonnages et de recette qui varie de 10 à 25 0/0 pour l'Orléans, P.-L.-M et le Midi.

En présence de ces résultats, le ministre des travaux publics vient d'écrire aux Compagnies de chemins de fer pour provoquer une nouvelle série de réformes ayant pour but notamment :

De faciliter l'accès des marchés du Nord aux vins de la région du Sud-Est, à l'instar de ce qui vient d'être fait pour la région du Sud-Ouest ;

D'assurer le maintien de situations acquises pour certains entrepôts.

De supprimer ou tout au moins d'atténuer les conditions restrictives mises par diverses Compagnies à l'application de prix réduits pour les expéditions d'un fort tonnage ; d'étendre à toutes les gares de Paris les barèmes par 7,000 kilog. qui ne sont appliqués actuellement qu'aux gares destinataires de Paris-Bercy et Paris-Ivry.

De rechercher la possibilité de créer un tarif par zones, très réduit, pour le transport des fûts vides de retour, sans conditions de tonnage et de nombre.

Le Polytechnicien Blois

On télégraphie de Constantine :

Le conseil de guerre s'est occupé mardi de l'affaire de Blois, ancien élève à l'Ecole polytechnique.

L'attitude de l'accusé a été fort abattue. Il a répondu à peine aux questions posées par le colonel Boel. Il n'a nié aucun des vols qui lui sont reprochés.

Le capitaine Martin, commissaire du gouvernement, a fait ressortir que Blois est responsable de ses actes, et qu'il n'est pas atteint de clepto-

manie, ainsi que le prouve du reste le certificat du médecin-chef de l'hôpital de Constantine.

M^e Morinaud, avocat du barreau de Constantine, a plaidé chaudement la cause de Blois, essayant de démontrer qu'une maladie nerveuse et la cleptomanie ont poussé le malheureux au vol.

Après une réplique du commissaire du gouvernement et de l'avocat, le conseil condamne Blois à quinze jours de prison.

Avis aux propriétaires de chevaux et voitures

La graisse « Equateur » pour voitures, charriots et engrenages a été mise en vente il y a environ trois ans.

Dès son apparition, elle fut reconnue supérieure à toutes les graisses blondes, bleues, vertes ou noires, de basse qualité qu'on employait partout.

Mais son succès même devait tenter les imitateurs et les contrefacteurs, et il n'est pas rare aujourd'hui qu'on livre sous le nom de graisse « Equateur » une graisse de provenance quelconque et de qualité inférieure.

Nous mettons en garde les consommateurs contre ces procédés, et les engageons vivement, pour leur garantie, à toujours exiger sur chaque boîte la marque « Equateur ».

La graisse « Equateur » se trouve dans toutes les bonnes maisons de quincaillerie, épicerie, droguerie, bonrrellerie, etc., en boîtes métalliques de 1, 2 et 5 kilos, et en fûts de toute contenance.

Sur demande, échantillon gratuit pour essai pratique.

L. LEBRASSEUR, fabricant, St-Denis (Seine).

Dans les cas de constipation, dyspepsies, gastralgies, etc., les Pilules Suisses ont été employées souvent avec beaucoup de succès. 1 fr. 50 la boîte.

A VENDRE un joli PHAÉTON à 4 places, à l'état de neuf, essieux à patent.

S'adresser au bureau du journal.

BEC IMPÉRIAL RUSSE

A INCANDESCENCE POUR LE GAZ

Economie : 50 0/0

Pas de chaleur. — Pas de fumée

La supériorité du Bec Impérial Russe sur tous les systèmes existant à ce jour, réside dans la constitution du manchon qui est en tissu spécial le rendant irrétrécissable.

Jean LARRIVE, dépositaire à Cahors.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, Hôtel de l'Europe, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles de D^r CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles de D^r CABANES et vous serez guéri.

DÉPÔT PH^o DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Bibliographie

Une Occasion unique

Dans son dernier numéro qui contient d'adorables dessins de Willette, Henri Pille, Hermann Paul, Rassenfosse Maréchal, Dumont, etc., le *Courrier Français* annonce qu'il enverra franco, encartées dans un numéro, quatre affiches différentes, en couleur, de Chéret, format demi-colombier, contre deux francs en timbres-poste adressés au *Courrier Français*, 19, rue des Bons-Enfants, à Paris. C'est une occasion véritablement unique dont les amateurs feront bien de profiter.

L'ART D'AIDER LA MÉMOIRE
Par M. Guyot-Daubès

C'est « L'art d'apprendre sans effort et de ne jamais oublier. » L'auteur démontre que par l'étude méthodique et l'emploi de procédés spéciaux, il est possible d'augmenter considérablement la puissance de la mémoire. Il indique comment il devient facile, d'apprendre en quelques instants, un texte, une leçon, un discours, une pièce de théâtre, toutes les dates de l'histoire, etc.

Cet ouvrage est envoyé franco, contre un mandat de 3 fr. 25 adressée à la librairie, 4 Place Saint-Michel 4, à Paris.

Un nouveau procédé de fabrication du cidre qui donne un résultat magnifique, vient d'être décrit par M. Roger de la Borde, président du Syndicat Pomologique de Maine-et-Loire, dans un ouvrage intitulé :

LE POMMIER ET LE CIDRE

Ce livre, après avoir remporté le grand prix agronomique de la Société des Agriculteurs de France, vient de recevoir le prix d'honneur du Congrès Pomologique de Segré. Son auteur explique avec concision et clarté la culture du pommier et la fabrication du cidre par un procédé nouveau qui lui a fait obtenir en 1895 les trois principales récompenses à Laval, Angers, Saint-Brieuc, en concourant contre les principaux fabricants de cidre de Normandie et de Bretagne. Pour recevoir ce livre, s'adresser aux libraires ou à l'auteur, Roger de la Borde, château de la Loge, Segré (Maine-et-Loire), contre mandat-poste de 1 fr. 50.

LE BEAU PAYS DE FRANCE, est une superbe publication illustrée en couleurs qui est en vente chez tous les libraires et dans les gares, PARIS forme la première série de cet important ouvrage, et aura 20 Fascicules. Il paraît un fascicule par semaine, au prix de 0 fr. 60.

Pour recevoir franco, adresser 0 fr. 75 par Fascicule, aux Messageries du Figaro, 8, rue Paul-Lelong, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), H-n-laye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Pour le prix de Fr. 7 25
contre remboursement, vous recevez un superbe Accordéon à Concert avec richesses de claviers avec pitons de spirales, qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais perdus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument a 10 touches, 40 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très-fort, 2 fermoirs, edicules du soufflet assortis et avec coins nickel, 35 cm. grand. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Port: Fr. 1.25. Henri Suhr, à Neuenrade, Allemagne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 Octobre 1896)

De Paris à Toulouse

	17	5	21 (1)	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	3 ^h 10s.	10 ^h 35 ^m	7 ^h 50s.	11 15s.	—
BRIVE.....	6 40 ^m	6 34 ^m	5 11 ^m	midi 32	—
Gignac-Cressensac.....	7 27	7 1	5 23	1 10 ^m	7 ^h 6 soir
SOULLAC.....	7 47	7 37	5 59	2 7	7 43
CAZOULÈS.....	8 1	7 38	6 »	2 19	8 18
Lamothe-Fénelon.....	8 2	—	—	2 21	8 25
Nozac.....	8 17	—	—	2 36	8 41
GOURDON.....	8 27	8 3	6 24	2 46	8 51
Saint-Clair.....	8 40	—	—	3 »	9 5
Dégagnac.....	8 50	—	—	3 10	9 15
Thédirac-Peyrilles.....	9 2	—	—	3 22	9 27
Saint-Denis-Catus.....	9 13	—	—	3 32	9 38
Espère.....	9 24	—	—	3 44	9 49
CAHORS.....	9 33	8 39	7 »	3 53	9 58
Sept-Ponts.....	9 45	8 45	7 10	4 5	10 10 soir
Cieurac.....	Exp. 9 59	—	—	4 14	7 25
Labenque.....	10 9	—	—	4 25	7 37
Caussade.....	10 23	—	—	4 40	7 54
Montauban.....	10 30	—	—	4 48	8 3
Toulouse.....	11 3	9 23	7 47	5 23	8 40
	11 37	9 47	8 10	6 3	9 22
	11 h. 52 midi 2	10 »	8 18	6 20	—
	midi 39 1 h 14 ^m	10 39s.	8 59 ^m	7 43 ^m	—

(1) Le train EXPRESS 21 qui part de Paris à 7 h. 50. prend des voyageurs de 2^e cl. en provenance de Paris et à destination de Limoges et des au-delà et des voyageurs de 3^e cl. même provenance et à destination de Brive et des au-delà. Outre le train 21, il part de PARIS, un RAPIDE à 9 h. 5 du soir qui correspond, à LIMOGES, avec le train 21.

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43 ^m	3 15 ^m	8 ^h »	—	9 ^h 40 ^m	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30 ^m	4 24 ^m	8 48 ^m	—	10 47 ^m	7 7 ^m
CAUSSADE.....	départ. 3 37 ^m	4 33 ^m	8 54 ^m	—	10 52 ^m	7 30 ^m
LABENQUE.....	4 3	5 14	9 16	—	11 33	8 11
CIEURAC.....	—	6 2	—	—	midi 12	8 50
SEPT-PONTS.....	—	6 14	—	—	midi 21 ^m	8 59
CAHORS.....	arrivée. 4 38	6 22	9 51	—	midi 33 ^m	9 11
Espère.....	4 48	6 38	9 57	6 »	midi 42	9 19
Saint-Denis-Catus.....	—	6 52	—	6 14 ^m	—	9 30
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 6	—	6 27	—	9 42
Dégagnac.....	—	7 19	—	6 42	—	9 55
Saint-Clair.....	—	7 28	—	6 51	—	10 8
GOURDON.....	5 30	7 38	10 37	7 »	—	10 17
Nozac.....	—	7 53	—	7 17	—	10 26
Lamothe-Fénelon.....	—	8 2	—	7 26	—	10 40
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 8	8 11	—	7 36	—	10 49
SOULLAC.....	départ. 8 23	8 24	10 58	7 36	—	10 58
Gignac-Cressensac.....	5 51	8 31	10 58	7 48	—	11 10
BRIVE.....	5 55	8 36	10 59	7 49	—	11 11
PARIS.....	arrivée. 6 31	9 6	—	7 57	—	11 18
	7 »	9 40s.	11 35	8 4	—	11 22
	4 37 ^m	—	8 40 ^m	8 36	—	11 51
	—	—	—	9 11 ^m	—	midi 23
	—	—	—	—	—	midi 49
	—	—	—	—	—	11 23 ^m

De CAHORS à LIBOS

	Omibus	Poste	Omibus
CAHORS. — D.	7 ^h 37	11 ^h 27	6 ^h 30 ^m
Mercuès.....	6 43	1 4	6 44 ^m
Arrêt Douelle	6 47	—	6 48
Parnac.....	6 54	1 15	6 56
Luzèch.....	7 »	1 22	7 »
Castelfranc.....	7 16	1 35	7 18
Arr. Prayzac	7 16	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 28
Duravel.....	7 32	1 54	7 35
Soturac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 54
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 »
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11 m	4 34 ^m
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51 ^m

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omibus	Omibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 40 ^m	7 ^h 38 ^m
BORDEAUX. — »	6 10	3	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 1	9 10
Fumel.....	8 33	3 7	9 16
Soturac-Touzac	8 43	3 19	9 26
Duravel.....	8 52	3 28	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	3 37	9 40
Arr. Prayzac	9 6	3 44	9 47
Castelfranc.....	9 12	3 51	9 53
Luzèch.....	9 22	4 4	10 3
Parnac.....	9 31	4 14	10 11
Arrêt Douelle	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 25	10 21
CAHORS. — A.	9 53	4 39	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omibus	Omibus	Omibus
CAHORS. — D.	7 ^h 37	11 ^h 27	6 ^h 27 ^m
Cabessut, halte	7 46	1 35	6 36 ^m
Arcambal.....	7 57	1 47	6 46
Vers.....	8 6	1 58	6 54
Saint-Géry.....	8 15	2 4	7 2
Conduché.....	8 28	2 17	7 14
St-Cirq, halte.	8 35	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 45	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 53	2 41	7 35
Montbrun, hal.	9 7	2 53	7 47
Caljac.....	9 18	3 6	7 57
Touzac.....	9 28	3 16	8 6
Lamadelleine.....	9 41	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 53	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omibus	Omibus	Omibus
CAPDENAC. D.	7 43	11 ^h 40 ^m	6 ^h 19 ^m
Lamadelleine.....	7 53	11 22 ^m	5 31 ^m
Touzac.....	8 6	11 34	5 43
Montbrun, hal.	8 16	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 »	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 45	6 56
Vers.....	9 22	12 51	7 2
Arcambal.....	9 30	1 00	7 11
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 34

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 4 mètres de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Globe, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

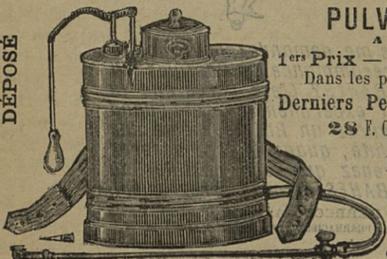
Prix : 3 fr. (franco poste).

4^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Pertes des forces — Langueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le Vin phosphaté de Vial est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 P. CUIVRE JAUNE — 32 P. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NORA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

IMPUISSANCE de l'homme, stérilité de la femme. Pilules, effet immédiat sans nuire à la santé, 4 fr. Dépôt unique: Spitaëis, ph. à Lille. Envoi discret. Même pharmacie, Pilules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne gêne pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LÉONORMAND, Néo-Spécial, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{rs}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIEREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez **M. VIGOUROUX**, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Le propriétaire-gérant : LAYTUE